



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 novembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 70
Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Laurent GOBET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Noëlle CAMBILLARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Rénovation de l'habitat privé - Mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' Dijon métropole - Approbation de la Convention d'Objectifs et de Moyens 2026 à établir avec Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) pour le volet « Information-Conseil-Orientation des porteurs de projet et dynamique territoriale »**

Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, labellisé Cit'ergie (European Energy Award), Dijon métropole, forte de son Plan Climat et Biodiversité 2024-2030, est engagée dans l'exercice de ses différentes compétences en faveur de la transition écologique de son territoire et de la lutte contre la précarité énergétique de ses habitants.

Au titre de sa politique de l'Habitat notamment, la Métropole accompagne la mutation du parc aux standards d'habitabilité, de confort, de qualité environnementale et de sobriété énergétique, dans le neuf comme dans l'existant.

Afin de constituer une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé accessible à toute la population sur l'ensemble du territoire national, l'État a souhaité décliner une organisation de « France Rénov' » basée sur une contractualisation avec les collectivités locales. Celle-ci se traduit par la signature d'un « Pacte territorial France Rénov' ».

Le conseil métropolitain, lors de sa séance du 28 novembre 2024, a approuvé la convention de « Pacte Territorial France Rénov' Dijon métropole » avec l'État. Cette nouvelle contractualisation 2025-2029 concerne les différents programmes d'intervention jusqu'à présent mis en œuvre par la Métropole et qui répondent aux trois volets du Pacte Territorial-France Rénov' :

- l'accès pour tous les porteurs de projet à un guichet unique d'information, de conseil et d'orientation ;
- l'animation de la dynamique territoriale par la mobilisation de l'ensemble de la chaîne des acteurs et professionnels ;
- l'accompagnement personnalisé des porteurs de projet pour l'ensemble des thématiques de travaux (économies d'énergie, confort thermique hiver et été, adaptation du logement au maintien à domicile, ...).

S'agissant des deux premiers volets, il est proposé de renouveler pour 2026, deuxième année du Pacte Territorial de Dijon métropole, le principe d'une Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) avec Bourgogne Énergies Renouvelables (BER).

Pour l'année 2025, les résultats à date sont les suivants :

- conseils « maison individuelle » : 1 250 conseils de premier niveau et 215 conseils personnalisés ont été réalisés ;
- conseils « copropriétés » : 87 conseils de premier niveau et 56 conseils personnalisés ont été mis en œuvre, auxquels s'ajoutent 15 conseils sur place (visites ou thermocopros) ;
- animations : la participation à deux salons de l'Habitat et la réalisation d'une quinzaine d'animations (conférences, webinaires ou ateliers participatifs) ont permis de sensibiliser et de renseigner de l'ordre de 600 personnes aux thématiques de la rénovation énergétique de l'habitat privé et de l'adaptation du logement aux changements climatiques.

A souligner également, BER est de plus en plus sollicité concernant les travaux liés à la prévention de la perte d'autonomie permettant de favoriser le maintien à domicile. A ce titre, Rénovéco a élaboré une plaquette d'information spécifique et un certain nombre d'animations sont proposées en lien avec les structures d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Au vu de l'efficacité de l'offre de services proposée, les objectifs et missions confiées à BER au titre de la COM 2026 porteraient sur :

- un volume prévisionnel de 2 250 contacts dans le cadre du guichet unique d'accueil « Rénovéco Dijon métropole » dont 300 conseils personnalisés ainsi que 18 visites à domicile pour certaines situations de fragilités ;
- la réalisation d'une vingtaine d'animations à destination du « grand public » et des professionnels du secteur (conférences, webinaires, ateliers, balades thermiques, visites d'opérations, participation à des salons, ...).

L'ensemble représente un total de 547,5 jours travaillés.

Dans ce cadre, la contribution financière de Dijon métropole s'élèvera au maximum à 250 000 € TTC, montant identique à 2025. Elle sera répartie de la manière suivante :

- une part ferme de 210 000 € correspondant à la rémunération des prestations ci-avant décrites
- et une part supplémentaire, d'un montant maximum de 40 000 €, mobilisable sur justification d'un surcroît d'activités (base journalière de 457 €).

Au titre du Pacte Territorial, il est rappelé que l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) mobilisera un co-financement à hauteur de 50 % sur le coût hors taxe des dépenses réalisées par Dijon métropole.

Dijon métropole ayant été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Animation territoriale en faveur de l'offre professionnelle » lancé par la Région Bourgogne-Franche-Comté, celle-ci participera au financement des actions envers les professionnels de l'habitat à hauteur de 30% à 50% de leurs coûts.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les dispositions de la convention d'objectifs et de moyens 2026, telle qu'annexée à la présente délibération, à établir avec l'association Bourgogne Energies Renouvelables (BER) portant sur les missions d'une part, de gestion du guichet unique « Rénovéco » et d'autre part, d'animation territoriale à mettre en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial France Rénov' 2025-2029 de Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter à ce document toute modification ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter, au taux maximum, le soutien financier de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de tout autre partenaire ;
- **de dire** que les dépenses et recettes afférentes seront inscrites sur le budget de l'année 2026 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette délibération.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 13 PROCURATION(S)	